Alors que le gouvernement refait de la parité et de l'égalité professionnelle un de ses chevaux de bataille, l'étude menée par Viviane Tchernonog et Muriel Tabariès [1] atteste que, malgré les engagements pris en 1999 par le monde associatif, la place qui y est occupée par les femmes est à l'image de ce qu'elle est ailleurs : minoritaire et dominée.

Parité bien ordonnée commence par soi-même

Aux femmes les tâches domestiques, aux hommes le bénévolat ?

Toutes les études montrent que le taux de bénévolat augmente avec le niveau de diplômes et de revenus et décroît avec l'âge et l'inactivité. Cela explique la plus grande proportion d'hommes (plus diplômés, plus actifs, avec une espérance de vie moindre...) s'investissant bénévolement dans les associations. Les femmes sont ainsi environ 22 % à exercer une activité bénévole contre 30 % des hommes. Cette part pourrait s'accroître parallèlement à l'augmentation constante des effectifs féminins dans les formations supérieures, dans la vie active... et un meilleur partage des taches ménagères dans les familles (?). Car le manque de temps et l'indisponibilité sont les arguments le plus souvent avancés par les femmes pour expliquer un moindre investissement bénévole.

L'action sociale, domaine privilégié des femmes dirigeantes

L'implication des femmes est liée aux publics bénéficiaires des activités de l'association, au secteur d'activité et au degré d'ouverture de la structure (les femmes préfèrent les associations ouvertes sur autrui plutôt que les associations de défense «de droits, intérêts et causes»). On les retrouve ainsi à la tête d'associations tournées vers les personnes les plus démunies quand les hommes préféreront les associations de pêcheurs, de footballeurs et autres amateurs, ou de militants.
On notera ainsi que le seul secteur où l'on retrouve plus de femmes à la présidence est celui de l'action sociale (52 % de présidentes) ; elles représentent encore plus ou moins un tiers des présidents dans les associations liées à la santé, l'action caritative ou humanitaire, l'éducation, la formation, l'insertion. Le recours au salariat étant plus important dans ces secteurs, on ne s'étonnera pas de trouver plus de femmes à la tête d'associations employeurs (33 %) que dans des structures faisant exclusivement appel au bénévolat (25 %).

Les hommes aux commandes, les femmes à l'ouvrage

C'est surtout là que le bât blesse. Les femmes représentent moins de 40 % des dirigeants associatifs même dans les associations où les effectifs salariés et bénévoles sont très largement féminins (voir encadré). Mais elles ne sont que 26 % à occuper le poste de présidente… On les trouve plus souvent au poste de trésorière (40 % des trésoriers), même si elles sont là encore minoritaires. A contrario, le fait que 55 % des postes de secrétaires soient tenus par des femmes n'est pas très étonnant…

Surtout des salariées

Les femmes occupent une moindre place que les hommes dans les associations, sauf à considérer les effectifs salariés : deux salariés sur trois sont des femmes (68 % des 1,3 million de personnes employées par les 145 000 associations ayant recours à l'emploi salarié, régulier ou temporaire). Cette réalité s'explique par le fait que les femmes sont particulièrement présentes dans le secteur tertiaire, les emplois administratifs (secrétariat, gestion) et les activités sociales, sanitaires et éducatives. En outre, elles occupent plus souvent que les hommes des emplois précaires (36 % de CDD dans les emplois associatifs) et/ou à temps partiel.
Autant de caractéristiques qui s'appliquent à l'emploi associatif. L'étude du CNRS laisse d'ailleurs apparaître que la féminisation de l'emploi associatif, à peu près uniforme sur le territoire, est moindre en Ile-de-France. Or cette région concentre 15 % des emplois associatifs et compte un grand nombre de sièges sociaux, c'est-à-dire des structures dans lesquelles les postes à responsabilité sont plus fréquents… et les hommes plus nombreux.

Si l'on examine la création d'associations, les chiffres (quand ils existent) sont là encore éloquents : les femmes ne représentent qu'un tiers des créateurs d'associations et seulement 20 % des « fondateurs présidents ». L'étude de Mesdames Tchernonog et Tabariès révèle que les femmes présidentes-fondatrices sont souvent sans profession et, si elles sont actives, elles sont majoritairement enseignantes ou employées. Elles créent en priorité des associations culturelles ou d'action sociale, centrées sur des activités locales et domiciliées à la mairie.
Les hommes restent donc largement majoritaires dans les fonctions d'encadrement et de formation et dans les associations qui demandent un plus fort investissement bénévole (et pas seulement une participation).

Les femmes et les enfants d'abord

En ce qui concerne les secteurs, les femmes continuent d'adhérer en priorité à certains types d'associations : associations de parents d'élèves, religieuses ou clubs du 3e âge… Des caractéristiques qui reflètent avant tout une répartition tenace des tâches (leur rôle reste prépondérant dans l'éducation des enfants) et naturellement des inégalités sociales ou professionnelles (elles sont plus inactives ou plus souvent employées à temps partiel, donc moins impliquées dans des organisations à caractère professionnel).

LES FEMMES SE FONT UNE PLACE CROISSANTE DANS DES SECTEURS OÙ ON NE LES TROUVAIT GUÈRE

Des écarts qui tendent à se réduire

Cependant, il faut relever que les écarts tendent à se réduire. Les femmes se font une place croissante dans des secteurs où on ne les trouvait guère, dans les associations humanitaires et culturelles en premier lieu.
L'augmentation du nombre de diplômées et de femmes actives explique en partie cette évolution.
De même, avec l'accroissement de l'engouement associatif des dernières années, elles ont pris une part plus importante dans les instances dirigeantes : leur part augmente dans les associations créées à partir des années 1980. Même si elles restent globalement minoritaires, elles n'étaient ainsi que 34 % à adhérer à une association en 1983 (contre 52 % des hommes), ce taux n'a cessé d'augmenter pour s'établir autour de 40 % en 2002.

…/…

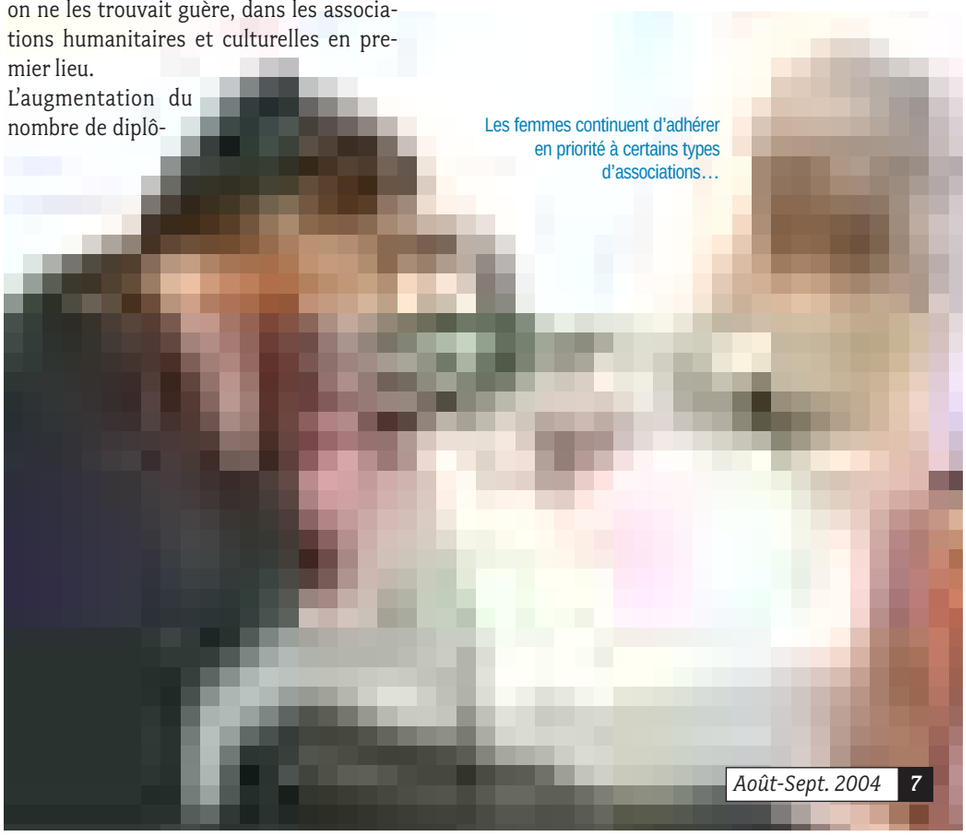

Les femmes continuent d'adhérer en priorité à certains types d'associations…

le fait du mois

Le questionnement sur la place des femmes dans le secteur est très récent et les études statistiques souvent partielles. L'étude du CNRS présente donc un intérêt et un mérite certain en ce qu'elle relève la permanence des inégalités entre les sexes. Elle n'en pointe pas moins quelques évolutions positives et l'on peut espérer que là comme ailleurs, les femmes ne soient plus cantonnées à des fonctions d'enseignement, de soins, d'accueil des publics, de secrétariat, etc., mais prennent de plus en plus de postes à responsabilité.

Hélène Spoladore

Remerciements à Viviane Tchernonog et à Muriel Tabariès.

1. *Les femmes dans les associations. Premiers résultats de l'enquête sur les profils des dirigeants bénévoles des associations*, laboratoire de recherche Matisse-CNRS, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2004.

Parité et égalité professionnelle : un accord-cadre accepté de tous

L'accord interprofessionnel sur la mixité et l'égalité professionnelle entre hommes et femmes signé le 7 avril dernier par les syndicats d'employeurs et de salariés a été salué comme une réelle avancée par la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle, Nicole Ameline. Si le texte énonce quelques principes et recommandations (réduire les inégalités salariales, faciliter l'accès à la formation professionnelle pour les femmes, faire en sorte que la maternité ou la parentalité ne freine pas les évolutions de carrière, mettre fin au déséquilibre lors des recrutements), on peut juste regretter qu'il ne prévoit aucune obligation concrète. De même, les associations rassemblées au sein de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) ont signé avec la ministre chargé de la parité et de l'égalité professionnelle une charte de l'égalité. Elles s'y engagent «à valoriser l'égalité entre hommes et femmes comme un déterminant de l'avenir du mouvement associatif, à assurer, par les modes d'organisation, l'égalité entre les femmes et les hommes et à promouvoir le partage des responsabilités entre les femmes et les hommes dans leurs instances». Suivent un certain nombre de préconisations. Mais ces propositions mèneront-elles à des actions concrètes ?

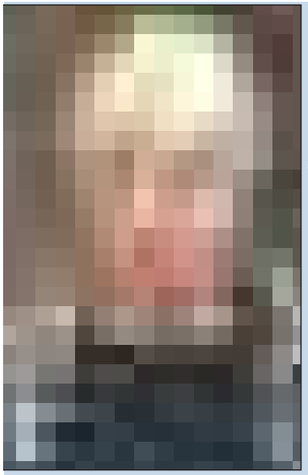

QUESTIONS À NICOLE AMELINE,

ministre de la Parité et de l'Égalité professionnelle

Quels ont été les impacts des engagements pris lors des Assises nationales de la vie associative sur la prise de responsabilité féminine ?

Les Assises ont eu un rôle déclencheur. L'État a, depuis, mis en place des dispositions incitatives. Une priorité a été donnée par le Fonds national pour le développement de la vie associative (FNDVA) au financement de formations favorisant l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités ainsi qu'aux études permettant une meilleure connaissance en ce domaine. La circulaire du Premier ministre du 1er décembre 2000 relative aux conventions pluriannuelles d'objectifs demande aux services de l'État de nouer un dialogue avec les associations afin de les inciter à faire œuvre exemplaire dans l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités. Un bilan est en cours de réalisation par la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale (DIES). Il sera probablement contrasté, même si certains secteurs (le sport notamment) devraient afficher des résultats particulièrement probants.

Enfin, de nombreuses conférences, séminaires, réunissant la DIES, le Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE), le Conseil national de la vie associative (CNVA) et la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) ont été consacrés à ces questions, témoignant de la prise en compte de ces problématiques.

Une nouvelle charte de l'égalité vient d'être signée. Est-ce à dire que la charte d'engagements réciproques conclue lors des Assises nationales de 1999 a été inopérante ?

La Charte d'engagements réciproques ne porte pas exclusivement sur la parité. Elle entend à la fois protéger l'autonomie de l'association partenaire de l'autorité publique et garantir à cette dernière la qualité de l'action menée avec son aide par l'association. La Charte de l'égalité, signée le 18 mai 2004 par la CPCA au ministère de la Parité et de l'Égalité professionnelle, ajoute des engagements et des préconisations spécifiques à la politique de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Les signataires s'engagent à valoriser l'égalité entre les femmes et les hommes comme un déterminant de l'avenir du mouvement associatif. Ils préconisent notamment d'inscrire dans leur réflexion statutaire l'objectif de représentation équilibrée dans les instances de décision notamment lors des renouvellements des mandats, de produire des indicateurs permettant d'évaluer la progression comparée des femmes et des hommes à tous les échelons de l'organisation, de nommer des référents pour suivre les mesures engagées, de créer un réseau de mutualisation des pratiques ou d'innover en mettant en œuvre de nouveaux modes organisationnels.